

GENDARMERIE NATIONALE Compagnie ou escadron COMPAGNIE DE		BORDEREAU D'ENVOI Constituant avec les pièces qu'il énumère LA PROCEDURE enregistrée à l'unité sous le numéro, <--- indiqué ci-contre		
Unité Communauté de brigades de			N° Pièce 01	N° Feuillet 1 /
Code unité	Procès Verbal 394/2004		RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF	
O B J E T : Chute d'un objet en provenance du ciel le 03 mars 2004 en forêt de				

N° d'ordre	DESIGNATION DES PIECES.
01	PROCES VERBAL DE SYNTHESE.
02	PLAN DE SITUATION.
03	AUDITION DE B Y (TEMOIN).
04	AUDITION DE V , F (TEMOIN).
05	PROCES VERBAL INVESTIGATIONS (RECHERCHES AUPRES BASES AERIENNES)
06	AUDITION DE BE , N: (TEMOIN).
07	AUDITION DE S , L (TEMOIN).
08	PROCES VERBAL INVESTIGATIONS (RECHERCHES AUPRES
09	PROCES VERBAL INVESTIGATIONS (RECHERCHES AUPRES POLYGONE GUERRE ELECTRONIQUE).
10	AUDITION DE B , V
11	PROCES VERBAL INVESTIGATIONS (RECHERCHES AERIENNES).
12	PROCES VERBAL INVESTIGATIONS (RECHERCHES AUPRES CNES
13	PROCES VERBAL INVESTIGATIONS (RECHERCHES AUPRES CNES

(DESTINATAIRES)

1	Mr le Préfet	Date de clôture	Vu et transmis par :
1	Général Cdt la région aérienne.	26/04/04	
2	Direction générale de la gendarmerie nationale bureau défense opération sous direction des opérations bureau renseignements situation.		
1	Mr le Procureur de la République	Signature	
1	Archives		

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF PROCES-VERBAL DE SYNTHESE		
Compagnie ou escadron COMPAGNIE DE			N° Pièce 01	N° Feuillet 1 / 2
Unité Communauté de brigades de				
Code unité	Procès Verbal 394/2004			
(ANALYSE ET REFERENCES)				
O B J E T : CHUTE D'UN OBJET EN FORET DE			EN PROVENANCE DU CIEL.	

Le vingt six avril deux mille quatre à quatorze heures trente minutes:

Nous soussigné **L B**, adjudant, Officier de police judiciaire, en résidence à

Vu les articles 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Nous trouvant à : A, rapportons les opérations suivantes :

PREAMBULE

Le trois mars deux mille quatre à vingt et une heures trente sept, le centre opérationnel de la gendarmerie de demande notre intervention à . La fille de Madame B âgée de 10 ans aurait vu vers 16 heures un objet en provenance du ciel tomber en forêt de

Une patrouille est dépêchée au domicile de Madame B au :

Nous rendons compte à notre commandant de compagnie et avisons Mademoiselle A, Substitut du Procureur de la république à

EXPOSE DES FAITS

Le 03 mars 2004 vers 16 heures, les enfants B, Y et V F âgées de 11 ans constatent qu'un objet de couleur brun tombe du ciel avec de la fumée. Il s'écrase en explosant dans la forêt située derrière le domicile de la famille B. Une fumée blanchâtre s'en est suivie. Au cours du repas du soir, B Y en parle à ses parents lesquels appellent le COG.

ENQUETE

Une patrouille est envoyée sur place. L'enfant B indique le lieu où l'objet serait tombé. En raison de la nuit aucun indice n'est recueilli.

Cet objet serait tombé dans une zone qui peut être localisée en coordonnées UTM :

Cf : PLAN DE SITUATION : PIECE N° 02.

Le 04 mars 2004 dans la matinée des recherches sont entreprises à pied et en vélos tous terrains mais en vain.

Le 04 mars 2003 à 11 heures 50, nous entendons B Y. Elle relate les circonstances dans lesquelles elle a vu l'objet tomber. Elle le décrit et les effets qui s'en sont suivis. Elle nous indique avec assez de précision la zone où l'objet est tombé.

Cf : AUDITION : PIECE N° 03.

Le 04 mars 2004 à 11 heures 50, nous entendons V F

Elle décrit avoir vu une flamme tombée du ciel suivie de fumée. Lorsqu'elle elle est tombée dans la forêt la terre a tremblé et il y a eu un bruit plus fort qu'un orage. Elle précise que 04 hélicoptères volant à basse altitude sont passés avant que l'objet tombe.

Cf : AUDITION : PIECE N° 04.

Des recherches pédestres sont effectuées au cours de l'après midi mais en vain.

L'enquêteur.

PV N° 394/2004 PIECE N° 01 2° FEUILLET/ 3.

Le 05 mars 2004 nous contactons les bases aériennes de et en vue de déterminer si un phénomène étrange a été observé par ces services. Aucun objet ou vol suspect n'a été constaté.

Cf : PROCES VERBAL INVESTIGATIONS : PIECE N° 05.

L'enquêteur.

Le 05 mars 2004 à 08 heures 40, nous entendons Mesdames S , L et B , N . Le 03 mars 2004, vers 15 heures 30, elles ont constaté le vol de huit hélicoptères au dessus de la forêt de . Vers 16 heures, alors qu'elles se trouvaient au domicile de Madame B elles ont entendu les hélicoptères puis le bruit rappelant celui d'un avion qui passe le mur du son. Les vitres de la maison ont tremblée . Elles ont regardé par la fenêtre et ont vu les hélicoptères passer et se diriger vers

Cf : AUDITIONS : PIECES N° 06 et 07.

Le 05 mars 2004 à 10 heures, nous contactons l'officier des opérations du premier régiment d'hélicoptères de combat de en vue de déterminer si une manœuvre d'hélicoptère est intervenue au dessus des bois de . Il ressort que le 03 mars 2004 il y avait bien une manœuvre à l'endroit indiqué. Cette manœuvre a prsi fin à 15 heures 30, aucun incident n'est intervenu.

Cf : PROCES VERBAL INVESTIGATIONS : PIECE N° 08.

Le 05 mars 2004 nous contactons le polygone de la guerre électronique de l'armée de l'air à en vue de déterminer si une manœuvre aérienne est intervenue.

Il ressort que des avions allemands de type TORNADO basés à ont manœuvré le 03 mars 2004 vers 15 heures au dessus de la forêt de . Aucun incident n'est intervenu.

Cf : PROCES VERBAL INVESTIGATIONS : PIECE N° 09.

Le 05 mars 2004 à 14 heures se présente à notre unité Madame B V . Elle signale qu'un véhicule 4X4 est venu sur place la veille vers 21h45. Ce véhicule équipé de projecteurs semblait chercher quelque chose en direction de la forêt.

Cf : AUDITION : PIECE N° 10.

Le 08 mars 2004 de 16 heures à 17 heures, nous effectuons des recherches aériennes au moyen de l'hélicoptère gendarmerie. Plusieurs tubes couleur bruns sont repérés. Le 09 mars 2004 à 08 heures, nous récupérons un de ces tubes. Il s'agit en fait de tubes de protection de jeunes arbres.

Cf : PROCES-VERBAL INVESTIGATIONS : PIECE N° 11.

Le 09 mars 2004 nous contactons Monsieur V , responsable du service expertise des rentrées atmosphériques du centre nationale d'études spatiales. Au vu des témoignages il nous informe qu'il peut s'agir de la chute d'une météorite. Il va contacter l'institut physique du globe à et nous tiendra au courant.

Cf : PROCES VERBAL INVESTIGATIONS : PIECE N° 12.

Le 09 avril 2004, Monsieur V nous informe que l'institut physique du globe à a recensé un impact le 03 mars 2004 vers 16 heures. Il pourrait s'agir d'une météorite.

Cf : PROCES VERBAL INVESTIGATIONS : PIECE N° 13.

CLOTURE

De l'enquête effectuée, il ressort que le jour des faits il y avait bien des manœuvres militaires aériennes. Il ressort aussi qu'un impact a été déceie par l'institut physique du globe à et il pourrait s'agir de la chute d'une météorite. Nos recherches n'ont pas permis d'identifier et de découvrir cet objet. Tout fait nouveau concernant cette affaire fera l'objet d'une procédure complémentaire.

Fait et clos à , le 26 avril 2004.

L'enquêteur

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN			
Compagnie ou escadron COMPAGNIE DE					
Unité Communauté de brigades de				N° Pièce 03	N° Feuillet 1 /
Code unité	Procès Verbal 394/2004				
(ANALYSE ET REFERENCES)					

Le cinq mars deux mille quatre à huit heures:

Nous soussigné **L B**, **adjutant**, Officier de police judiciaire, en résidence à

Vu les articles 59 et 298 du D.O. DU 20 MAI 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie

Nous trouvant à : rapportons les opérations suivantes :

Nous entendons la personne dénommée ci-dessous :

PERSONNE CONCERNEE	
NOM, PRENOMS (Pour une femme, toujours inscrire le nom de jeune fille, éventuellement suivi du nom d'épouse)	
B Y	
SEXE, DATE et LIEU DE NAISSANCE (Commune, Code département ou pays)	Nationalité (si étranger)
Féminin,	française
FILIACTION et SITUATION DE FAMILLE (dans le cas ou ces renseignements doivent être recueillis)	
Marié(e)	
ADRESSE COMPLETE (Bâtiment, escalier, rue commune, code postal et bureau distributeur, éventuellement n° de téléphone) profession	

qui déclare en présence de sa mère Madame B, V

« « « Je reconnais être avisée des motifs pour lesquels je vais être entendue à savoir au sujet d'un fait étrange que j'ai constaté hier après-midi. Le 03 mars 2003 vers 16 heures, je me trouvais avec ma copine V F derrière chez moi. Alors que l'on était en train de nettoyer nos vélos derrière la maison de mes parents, j'ai remarqué un fait étrange. En effet, j'ai vu un objet tomber du ciel et ceci en direction de la forêt qui se trouve au loin derrière chez moi. Cet objet de couleur brun foncé tombait droit mais en faisant de petits zigs zags. De la fumée de couleur gris foncé suivait cet objet. Ensuite j'ai vu cet objet disparaître derrière les arbres de la forêt.

La fumée continuait mais elle blanchissait petit à petit pour finir par une couleur blanche. Cette fumée a continué assez longtemps, environ pendant une demie heure.

Je précise que cet objet était de forme ronde avec des bosses., il était de couleur brun. Lorsque j'ai vu cet objet dans le ciel, il ne paraissait pas être haut, il sortait des nuages. Pour moi cet objet est tombé pas trop loin de chez moi dans la forêt et ceci en deux secondes. Lorsque cet objet est tombé derrière les arbres j'ai entendu un bruit assez fort comme un coup de tonnerre. J'ai senti le sol qui a un peu tremblé. -----

Le soir au cours du repas j'ai parlé de ce fait à mes parents qui ont téléphoné aux pompiers.

Je n'ai pas parlé de cela à mes parents plus tôt car je pensais que ma mère avait ressenti le bruit. J'ai dit la vérité je ne raconte pas d'histoire. J'ai été impressionné par cela. -----

A, le 04 mars 2004 à 12 heures 15.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus. j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

LA PERSONNE ENTENDUE. LE PENALEMENT RESPONSABLE L'ÉCRIVAIN
ONT SIGNE AU CARNET DE DECLARATIONS.

GENDARMERIE NATIONALE

COMPAGNIE

UNITE

COMMUNAUTE DE BRIGADES DE

**ENQUETE RENSEIGNEMENT
ADMINISTRATIF
PROCES-VERBAL
D'AUDITION DE TEMOIN**

C.U PV • /2004

Pièce

04

Feuille

1

Nous soussigné, gendarme N F APJ, en résidence à
 sous le contrôle de l'adjudant L B OPJ, en résidence à

Vu les articles 59 et 298 du D.O du 20/05/1993 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie
 Rapportons les opérations suivantes :

PERSONNE CONCERNEE

NOM & PRENOM (Pour une femme, toujours inscrire le nom de jeune fille, éventuellement suivi du nom d'épouse)

V F

DATE & LIEU DE NAISSANCE (Commune, Code département ou pays)

Nationalité (si étranger)

Fr.

FILIAION et SITUATION DE FAMILLE (dans le cas où ces renseignements doivent être recueillis)

ADRESSE COMPLETE (Bâtiment, escalier, rue commune, code postal et bureau distributeur, éventuellement n° de téléphone) profession

écolière,

DECLARATION

Nous trouvant à _____ entendons la personne dénommée ci-dessus, qui
 entendue séparément, nous déclare le quatre mars deux mille quatre à onze heures cinquante:-----

Mes parents sont au courant de ce que j'ai vu hier après-midi. -----

J'ai passé l'après-midi avec ma copine Y _____ On a joué derrière sa maison. ----

Vers quatre heures et demi (16H30), nous avons vu quelque chose qui est tombé du ciel. Pour moi,
 c'était comme une météorite. Si cela avait été un avion on aurait entendu le moteur. ----

Moi j'ai juste vu une flamme qui s'est dirigée dans le bois que l'on voit derrière chez Y _____, en
 direction de -----

Je n'ai pas vraiment vu comme ma copine. J'ai juste vu une flamme, un peu rouge et grise. Il y avait
 de la fumée derrière. ----

QUESTION : As-tu déjà vu une météorite ?-----

REPONSE : Oui, à la télé.-----

Quand la flamme est tombée en forêt, la terre a tremblé. Ca a fait du bruit, plus fort qu'un orage. ---

Après ce bruit, la fumée est restée longtemps, peut-être une demi-heure (30 min). ---

QUESTION : As-tu constaté le passage de plusieurs hélicoptères dans le ciel ? ---

REPONSE : Oui, j'en ai vu quatre (4). Ils ne volaient pas haut, juste au-dessus de la maison. Ils
 sont passés avant cette chose qui est tombée dans la forêt. ----

QUESTION : Ces hélicoptères sont-ils passés plusieurs fois ? ---

REPONSE : Non, une seule fois. ---

Ils venaient de _____ et on pris la direction de -----

A _____ le quatre mars deux mille quatre à douze heures dix. -----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et
 n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. »-----

La personne entendue

Le représentant légal

L'Écolière

A signé au carnet de déclarations

A signé au carnet de déclarations

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF PROCES-VERBAL D'INVESTIGATION (RENSEIGNEMENTS)		
Compagnie ou escadron COMPAGNIE DE			N° Pièce 05	N° Feuillet 1 /
Unité Communauté de brigades de				
Code unité	Procès Verbal 394/2004			
(ANALYSE ET REFERENCES)				
OBJET : chute d'un objet provenant du ciel dans la forêt de				

Le cinq mars deux mille quatre à dix heures dix minutes:

Nous soussigné **L** **B**, **adjudant**, Officier de police judiciaire, en résidence à

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale,

Nous trouvant à : , rapportons les opérations suivantes :

Le 04/03/2004 à 16:30 heures agissant dans le cadre de la procédure susmentionnée, nous prenons contact par téléphone avec les gendarmeries de l'air des bases aériennes militaires de et en vue de déterminer si un phénomène étrange a été observé sur les écrans radars de ces bases aériennes au cours de l'après-midi de 03 mars 2004 sur la région de

Il ressort qu'aucun objet ou vol suspect n'a été constaté par ces services au cours de cette journée.

Dont procès verbal fait et clos à
à 18:30 heures.

, le 05/03/2004

L'Enquêteur

Nous soussignés, M.D.L. Chef, M G Officier de police judiciaire, en résidence à la brigade de proximité de
, affecté à la compagnie de

Vu les articles 16 à 19, 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Rapportons les opérations suivantes ;



PERSONNE CONCERNEE

NOM & PRENOM (Pour une femme, toujours inscrire le nom de jeune fille, éventuellement suivi du nom d'épouse)

C épouse BE N

DATE & LIEU DE NAISSANCE (Commune, Code département ou pays)

Nationalité (si étranger)

De nationalité française

FILIATION et SITUATION DE FAMILLE (dans le cas où ces renseignements doivent être recueillis)

Mariée

ADRESSE COMPLETE (Bâtiment, escalier, rue commune, code postal et bureau distributeur, éventuellement n° de téléphone) profession



DECLARATION

Nous trouvant au bureau de notre unité à
entendons la personne dénommée ci-dessus, qui entendue séparément, nous déclare le cinq mars
deux mille quatre à huit heures et quarante minutes : « ---

.... Je connais Mlle B Y elle demeure avec ses parents non loin de mon domicile, dans
la même rue. Mme B m'a parlé de cette histoire jeudi 04 mars 2004 en soirée quand nous
nous sommes retrouvées à l'école pour venir chercher nos enfants. Elle m'a dit que sa fille leur
avait signalé la chute d'un objet non identifié provenant du ciel et qui avait chuté derrière leur
habitation, dans le massif forestier. Les faits s'étaient produits le mercredi 03 mars 2004 vers
16H00. Elle a ajouté que sa fille, au moment de la chute de l'objet, jouait dehors et avait ressentie
une secousse au niveau du sol. ---

.... J'ai tout de suite fait le rapprochement avec un bruit que nous avons entendu au même
moment lorsque j'étais accompagnée d'une de mes amies Mme C L. Nous sommes
allées nous promener vers l'aérodrome de . Il était vers 15H00 quand nous
avons quitté toutes les deux mon domicile. Nous nous sommes promenées une demi heure, trois
quart d'heure, nous sommes rentrées à 15H45. Au moment où nous étions près de l'aérodrome,
nous avons vu huit hélicoptères survoler les bois avoisinants, nous sommes rentrées à la maison,
nous sommes allées toutes les deux dans le salon, nous avons encore entendu le bruit des
hélicoptères et tout d'un coup, j'ai entendu comme le bruit d'un avion qui dépasse le mur du son,
les vitres de ma maison ont tremblé, ma copine L a regardé par la fenêtre et a vu les
hélicoptères passer. Elle a regardé par l'une des fenêtres donnant sur la rue
elle a vu les hélicoptères toujours au nombre de huit partir peut-être en direction de
C'est tout ce que je peux vous dire. Pour ma part, je n'ai entendu et vu que ça. Nous ne sommes
pas sorties dehors. Aucune autre personne ne m'a parlé de cette histoire. Je dois vous préciser tout
de même que j'ai bien vu Mlle B Y accompagnée de sa copine F jouer avec leur
chien derrière l'habitation de Y du côté des champs. Nous les avons vues quand nous
sommes rentrées. Elles étaient donc bien dehors au moment là. ---

... A le vendredi 5 mars 2004 à 09:00. ---

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus. J'y persiste et je
n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.-----

La personne entendue

L'Écrivain

GENDARMERIE NATIONALE		RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF		
Compagnie ou Escadron CIE.GD.			PROCES-VERBAL D'AUDITION	
Unité BT.				
Code unité	Procès-Verbal 00394/2004			

Nous soussigné Adjudant B L , OPJ, Adjoint au commandant de brigade, en résidence à

Vu les articles , 16, 17 à 19 du CPP

Rapportons les opérations suivantes.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____ entendons :

A _____, épouse S _____ L _____, aide à domicile, demeurant _____
 née le _____ à _____ fille de
 mariée, de nationalité française,

qui déclare le cinq mars deux mille quatre à huit heures et quarante et une minutes : « J reconnais être avisée des motifs pour lesquels je vais être entendue à savoir au sujet d'un fait étrange survenu le 03 mars 2004 à _____

Le 03 mars 2004 au cours de l'après-midi, je me trouvais au domicile de Madame BE _____, N _____ à _____ Vers 16 heures j'ai entendu une explosion et les vitres de la maison d'habitation de Madame BE _____ ont tremblé. Nous avons ouvert les rideaux et j'ai constaté l'arrivée pratiquement au dessus de la maison de huit hélicoptères militaires. Vers 15 heures 30 nous étions dehors non loin de la forêt et ces mêmes hélicoptères manoeuvraient au dessus de cette forêt. Lorsque l'explosion est intervenue et j'ai aussitôt fait le rapprochement avec ces hélicoptères c'est deux minutes après ces hélicoptères passaient au dessus de la maison. Ils venaient de la forêt et se dirigeaient vers _____

Ce matin, Madame BE _____ m'a informé qu'elle allait à la gendarmerie pour être entendue à ce sujet. Je lui ai proposé de l'accompagner pour témoigner. _____

Je n'ai rien d'autre à déclarer.

A _____ le cinq mars deux mille quatre à neuf heures,

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. »

La personne entendue

L'Envoyeur.

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF PROCES-VERBAL D'INVESTIGATION (RENSEIGNEMENTS)		
Compagnie ou escadron COMPAGNIE DE			N° Pièce	N° Feuille
Unité Communauté de brigades de			08	1 /
Code unité	Procès Verbal 394/2004			
(ANALYSE ET REFERENCES)				
OBJET : chute d'un objet provenant du ciel dans la forêt de				

Le cinq mars deux mille quatre à dix heures dix minutes:

Nous soussigné **L** **B**, **adjudant**, Officier de police judiciaire, en résidence à

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale,

Nous trouvant à : , rapportons les opérations suivantes :

Le 05/03/2004 à 10:00 heures agissant dans le cadre de la procédure susmentionnée, nous prenons contact par téléphone avec le sous lieutenant C officier des opérations du premier régiment d'hélicoptères de combat de , en vue de déterminer si des hélicoptères du régiment manoeuvraient l'après-midi du 03 mars 2004, dans la région de et si un incident ou tir d'engin explosif serait intervenu.

Notre interlocuteur nous assure d'effectuer des recherches au sein du régiment et de nous contacter ultérieurement pour nous informer du résultat de celles-ci.

Le 08 mars 2004 à 11 heures 30, cet officier nous informe que des hélicoptères du régiment ont survolé la région de le 03 mars 2003 mais aucun incident n'est intervenu. Ces hélicoptères étaient en transit sur cette zone et auraient fini leur mission à 15 heures 30.

Dont procès verbal fait et clos à
à 14:30 heures.

le 08/03/2004

L'enquêteur.

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF PROCES-VERBAL D'INVESTIGATION (RENSEIGNEMENTS)		
Compagnie ou escadron COMPAGNIE DE			N° Pièce	N° Feuillet
Unité Communauté de brigades de			03	1 /
Code unité	Procès Verbal 394/2004			
(ANALYSE ET REFERENCES)				
OBJET : chute d'un objet provenant du ciel dans la forêt de				

Le cinq mars deux mille quatre à dix heures dix minutes:

Nous soussigné **L** **B**, **adjudant**, Officier de police judiciaire, en résidence à

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale,

Nous trouvant à : - , rapportons les opérations suivantes :

Le 05/03/2004 à 10:30 heures agissant dans le cadre de la procédure susmentionnée, nous prenons contact par téléphone avec le polygone de la guerre électronique de l'armée de l'air basé au fort à , en vue de déterminer si des avions de l'armée de l'air manoeuvraient l'après-midi du 03 mars 2004, dans la région de et si un incident ou tir d'engin explosif serait intervenu.

Notre interlocuteur, l'adjudant chef B. nous informe que des avions militaires allemands de type TORNADO ont survolé la zone en question le 03 mars 2004. Il nous assure d'effectuer des recherches auprès de l'organisme principal basé à et de nous contacter ultérieurement pour nous informer du résultat de celles-ci.

Le 08 mars 2004 à 10 heures 30, le Capitaine P. affecté comme officier à confirme le vol d'avions allemands type TORNADO sur la zone de vers 15 heures. La fin de mission de ces avions est intervenue à 15 heures 30 heure à laquelle ils ont atterri à . Aucun incident n'est intervenu.

Dont procès verbal fait et clos à
à 11:30 heures.

, le 08/03/2004

L'Épauvêtere

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN		
Compagnie ou escadron COMPAGNIE DE			N° Pièce 10	N° Feuillet 1 /
Unité Communauté de brigades de				
Code unité	Procès Verbal 394/2004			
(ANALYSE ET REFERENCES)				

Le cinq mars deux mille quatre à quatorze heures dix minutes:

Nous soussigné **L** **B**, **adjudant**, Officier de police judiciaire, en résidence à

Vu les articles 16 à 19 et 75 du Code de Procédure Pénale,

Nous trouvant à : , rapportons les opérations suivantes :

Nous entendons la personne dénommée ci-dessous :

PERSONNE CONCERNEE	
NOM, PRENOMS (Pour une femme, toujours inscrire le nom de jeune fille, éventuellement suivi du nom d'épouse)	
P , épouse B , V	
SEXE, DATE et LIEU DE NAISSANCE (Commune, Code département ou pays)	Nationalité (si étranger)
Féminin ,	française
FILIACTION et SITUATION DE FAMILLE (dans le cas où ces renseignements doivent être recueillis)	
Marié(e)	
ADRESSE COMPLETE (Bâtiment, escalier, rue commune, code postal et bureau distributeur, éventuellement n° de téléphone) profession	
demandeuse d'emploi	

qui déclare : « « « Je me présente ce jour à votre unité pour signaler un fait qui me paraît anormal. Hier soir vers 21 heures 45 mon attention a été attirée par le passage d'un véhicule genre 4X4 bruyant c'est à dire que le moteur était de forte cylindrée type camion. J'ai regardé par la fenêtre et j'ai constaté que ce véhicule a emprunté le chemin se trouvant derrière mon domicile. Il s'est rendu à l'endroit où les véhicules gendarmerie étaient venus au cours de l'après midi. Il s'agit d'un chemin sans issue menant aux champs. J'ai constaté que ce véhicule a allumé deux puissants projecteurs ronds qui se trouvaient sur le toit du véhicule. Ces projecteurs ont été orientés aussitôt vers la forêt, lieu indiqué par ma fille concernant la chute d'un objet du ciel survenu le 03 mars 2004. Ensuite les projecteurs ont effectué un tour complet. Ce véhicule est resté sur place pendant une dizaine de minutes. Ensuite il s'est dirigé vers le cimetière en direction de la forêt et du terrain d'aviation avec les projecteurs éteints. Le véhicule circulait en plein phare. Ce qui m'a frappé est la puissance des projecteurs utilisés. Mon mari et ma voisine Madame V ont également été témoins des faits. J'ai pensé que c'était la suite des recherches engagées par la gendarmerie au sujet du signalement par ma fille de la chute d'un objet en foret et en provenance du ciel. C'est pour cela que je n'ai pas fait appel à vos services sur le moment. Suite à ma venue ce jour il ressort que ce n'était pas les services de la gendarmerie. Mon mari pense qu'il s'agissait d'un véhicule de l'armée et non d'un particulier. Cela me paraît étrange car le ou les occupants de ce véhicule cherchait visiblement quelque chose. -----.

Je n'ai pas pu voir les occupants de ce véhicule. Je n'ai pas vu repasser ce 4X4 devant chez nous. Il s'est dirigé vers la forêt par l'autre chemin. J'ai encore attendu pendant un bon quart d'heure mais je n'ai plus revu ce véhicule. Il était de couleur sombre mais je ne peux pas définir la couleur.

LA PERSONNE ENTENDUE.

L'Enquêteur

A _____ le 05 mars 2004 à 14 heures 45.
Après lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus,
j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
LA PERSONNE ENTENDUE L'Officier

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF PROCES-VERBAL D' INVESTIGATIONS		
Compagnie ou escadron COMPAGNIE DE			N° Pièce 01	N° Feuillet 1 /
Unité Communauté de brigades de				
Code unité	Procès Verbal 394/2004			
(ANALYSE ET REFERENCES) OBJET / CHÛTE D'UN OBJET PROVENANT DU CIEL DANS LA FORET DE				

Le neuf mars deux mille quatre à seize heures :

Nous soussigné **L B** , **adjudant**, Officier de police judiciaire, en résidence à

Vu les articles 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Nous trouvant à : , rapportons les opérations suivantes :

Le 08 mars 2004 à 16 heures, agissant dans le cadre de la procédure susmentionnée, nous effectuons une recherche aérienne avec l'hélicoptère gendarmerie de la section aérienne de . Au dessus du bois de , commune de , sur le sol, nous constatons la présence de 05 objets cylindriques de couleur brun.

Nous localisons ces objets à 48° 32' 47'' NORD et 006° 25' 55'' EST.

Le 09 mars 2004 à 08 heures, nous nous rendons à l'endroit repéré. Nous découvrons les objets cylindriques en question. Il ressort qu'il s'agit en fait de tubes plastiques bruns mesurant 1,17 mètre de longueur d'un diamètre de 09 centimètres. Ces objets n'ont rien à voir avec l'enquête en cours il s'agit de tubes de protection des jeunes arbres.

Fait et clos à

le 09 mars 2004 à 10 heures 30.

L'enquêteur.

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF PROCES-VERBAL D'INVESTIGATION (RENSEIGNEMENTS)		
Compagnie ou escadron COMPAGNIE DE			N° Pièce <i>n.</i>	N° Feuille 1 /
Unité Communauté de brigades de				
Code unité	Procès-Verbal 394/2004			
(ANALYSE ET REFERENCES) O B J E T / Chute d'un objet provenant du ciel dans la forêt de				

Le neuf mars deux mille quatre à dix-sept heures trente minutes:

Nous soussigné **L** **B** , **adjudant**, Officier de police judiciaire, en résidence à :

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale,

Nous trouvant à :

, rapportons les opérations suivantes :

Le 09/03/2004 à 16:15 heures agissant dans le cadre de la procédure susmentionnée, nous prenons contact par téléphone avec le centre national de recherches spatiales à en vue de déterminer si ce service a détecté la chute d'une météorite ou débris de fusées, satellites ou autre le 03 mars 2004 à

Monsieur V , responsable du service expertise des rentrées atmosphériques nous informe que la chute de tels objets n'est pas détectable. Il nous demande de lui expliquer les témoignages que nous avons recueilli.

Il ressort que le phénomène constaté à peut être le fait de la chute d'une météorite.

Monsieur V va prendre attache avec l'institut physique du globe à pour déterminer si un impact dans la région de a été enregistré par ce service.

Il est intéressé par ce signalement et va certainement se déplacer sur place. Il nous contactera en cas de transport de sa part.

Dont procès verbal fait et clos à le 09/03/2004
à 17:00 heures.

L'Enquêteur.

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF PROCES-VERBAL D' INVESTIGATIONS		
Compagnie ou escadron COMPAGNIE DE			N° Pièce 013	N° Feuillet 1 /
Unité Communauté de brigades de				
Code unité	Procès Verbal 394/2004			
(ANALYSE ET REFERENCES) OBJET / CHUTE D'UN OBJET PROVENANT DU CIEL DANS LA FORET DE				

Le vingt-six avril deux mille quatre à quatorze heures :

Nous soussigné **L** **B** , **adjudant**, Officier de police judiciaire, en résidence à

Vu les articles 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Nous trouvant à : , rapportons les opérations suivantes :

Le 26 avril 2004 à 14 heures, agissant dans le cadre de la procédure susmentionnée, nous prenons contact avec Monsieur V. responsable du service expertise des rentrées atmosphériques au centre national d'études spatiales à afin de savoir s'il avait obtenu des renseignements nouveaux.

Il nous informe que l'institut physique du globe à a bien détecté un impact dans la région de le 03 mars 2004 vers 16 heures. Cet impact pourrait correspondre à la chute d'une petite météorite. Il ne détient pas d'autre renseignement.

Monsieur V nous informe qu'il ne se déplacera pas sur place du fait qu'il n'y a pas assez de témoins visuels.

Fait et clos à , le 26 avril 2004 à 14 heures 30.

L'enquêteur.